

D'Irene Renee Levey Ritchie, de Montréal, P.Q., épouse de Frederick Edward Ritchie.

D'Almeda Mabel Hartry Ritchie, de Montréal, P.Q., épouse de Sidney Fielding Ritchie.

De Samuel John Revelle, de Montréal, P.Q., époux d'Anna Kaleininkas (Keller) Revelle.

De Marie Komyati Sznyitar, de Montréal, P.Q., épouse de Joseph Sznyitar.

De Rolland Taillon, de Montréal, P.Q., époux de Liliane Charette Taillon.

D'Alfred Wade, de Montréal, P.Q., époux de Lucilla Joyce Wade.

D'Albert Stuart White, de Montréal, P.Q., époux d'Elsie Isabell Atkinson White.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Qu'un comité spécial soit institué pour faire l'examen des dépenses faites à même les sommes que le Parlement a votées pour la défense nationale et la démobilisation, et pour d'autres services qui ont une relation directe avec la guerre, y compris l'aliénation des biens de guerre en surplus, et pour signaler les économies compatibles avec l'exécution de la politique énoncée par le gouvernement qui, le cas échéant, peuvent être effectuées; et que, nonobstant l'article 65 du Règlement, le comité se compose de vingt-cinq membres, savoir: MM. Benidickson, Black (*Cumberland*), Bradette, Cleaver, Côté (*Verdun*), Dion (*Lac-St-Jean-Roberval*), Golding, Homuth, Isnor, Jackman, Knowles, Lalonde, Macdonell, Marier, Marquis, McGregor, McIlraith, McLure, Michaud, Probe, Reid, Shaw, Smith (*Calgary-Ouest*), Stewart (*Winnipeg-Nord*) et Winkler; que le comité ait pouvoir d'envoyer quérir personnes, documents et dossiers, d'entendre des témoins et de faire rapport de temps à autre à la Chambre.

Sur motion de M. Mackenzie, il est résolu,—Qu'un comité spécial soit nommé dans le but: 1. De faire l'étude de toute la législation, adoptée depuis le commencement de la guerre avec le Reich allemand, relative aux pensions, au traitement médical et au rétablissement des anciens membres des forces armées de Sa Majesté et d'autres personnes qui se sont livrées à des occupations se rattachant étroitement à la guerre;

2. D'élaborer et de présenter une ou plusieurs mesures propres à éclaircir, modifier ou compléter la législation précitée;

Que ce comité ait pouvoir d'envoyer quérir personnes, documents et dossiers; de faire imprimer ses délibérations et de faire rapport de temps à autre à la Chambre;

Que les dispositions du paragraphe 1 de l'article 65 du Règlement soient suspendues à l'égard de ce comité; et

Que ledit comité se compose des membres suivants, savoir, Messieurs: Abbott, Adamson, Archibald, Ashby, Baker, Belzile, Benidickson, Bentley, Blair, Blanchette, Bridges, Brooks, Bruce, Claxton, Cleaver, Cockeram, Croll, Cruickshank, Dion (*Lac St-Jean-Roberval*), Dorion, Drope, Emmerson, Fulton, Gauthier (*Portneuf*), Gibson (*Hamilton-Ouest*), Gillis, Green, Hallé, Harkness, Harris (*Grey-Bruce*), Herridge, Isnor, Jutras, Kidd, Langlois, Lapointe, Lennard, Marshall, Mackenzie, Macdonald (*Halifax*), MacNaught, Merritt, Mitchell, Moore, Mutch, Pearkes, Power, Probe, Quelch, Ross (*Souris*), Sinclair (*Vancouver-Nord*), Skey, Tremblay, Tucker, Viau, White (*Hastings-Peterborough*), Whitman, Winkler, Winters et Wright.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. McCullough (*Assiniboia*) remplace celui de M. Knowles comme membre du comité spécial nommé pour examiner les dépenses faites à même les sommes que le Parlement a votées pour la défense nationale, la démobilisation, etc.